



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 411 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 151
DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE
SAINTE-PÉTRONILLE DANS LE BUT DE
RÉGIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
RÉSIDENCES DE TOURISME

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À L'EFFET QUE:

1. Adoption du Second projet de règlement

À la suite de l'assemblée publique de
consultation tenue le lundi 5 mars 2018,
le conseil a adopté un second projet de
règlement portant également le numéro
411 (résolution # 2018-038) et modifiant
le règlement de zonage numéro 151.

Ce second projet contient des
dispositions qui peuvent faire l'objet
d'une demande de la part des personnes
intéressées des zones concernées et des
zones contiguës afin que le règlement qui
les contient soit soumis à leur
approbation conformément à la *Loi sur
les élections et les référendums dans les
municipalités*.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, la procédure d'approbation
par les personnes habiles à voter
s'applique distinctement à chaque
disposition susceptible d'approbation
référendaire.

Les dispositions mentionnées ci-après du
second projet de règlement sont ainsi des
dispositions propres à un règlement
susceptible d'approbation référendaire.
Sont donc identifiées, pour chacune de ces
dispositions, la ou les zones concernées
ainsi qu'une brève description de l'objet de
la disposition.

2. Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande

Les dispositions du second projet de
règlement numéro 411 qui peuvent faire
l'objet d'une demande sont les suivantes :

2.1. Modification au CHAPITRE I : Dispositions déclaratoires et interprétatives

L'article 7. « Définition » est modifié

Objet : Ajout de la définition « Résidence de
tourisme »

Zones concernées : Toutes les zones du
règlement

2.2. Modification au CHAPITRE II: Usages autorisés

L'article 54.1.1 est créé

Objet : Définir les dispositions particulières
concernant les « Résidences de tourisme »

Zones concernées : Toutes les zones du
règlement

3. Description des zones

Une illustration des zones (Plan de zonage
concernées peut être consultée au bureau
du soussigné, au 3, chemin de l'Église, aux
heures d'ouverture :

Mardi, mercredi et jeudi:

8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Une matrice graphique est également
disponible au lien suivant:

[https://www.sigale.ca/Map.aspx?
mrc=200](https://www.sigale.ca/Map.aspx?mrc=200)

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

A) Indiquer clairement la disposition qui
en fait l'objet et la zone d'où elle
provient.

B) Être reçue au bureau de la
Municipalité au plus tard le huitième jour
qui suit celui de la publication du présent
avis, soit le 30 mars 2018.

C) Être signée par au moins 12
personnes de la zone d'où elle provient
ou par au moins la majorité d'entre elles
si le nombre de personnes intéressées
dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

5.1. Est une personne intéressée toute
personne qui n'est frappée d'aucune
incapacité de voter et qui remplit les
conditions suivantes, le 5 mars 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté
canadienne et ne pas être en
curatelle;
- Être domiciliée au Québec depuis au
moins six mois dans une zone d'où
peut provenir une demande;
- Être propriétaire d'un immeuble ou
occupant d'un lieu d'affaires depuis
au moins 12 mois dans une zone d'où
peut provenir une demande.

5.2. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

5.3. Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui le 5 mars 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du Second projet de règlement numéro 411 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 411 peut être consulté au bureau du soussigné, au 3, chemin de l'Église, aux heures normales de bureau. De plus, il peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant:

<http://ste-petronille.iledorleans.com>

Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, ce 22^e jour de mars 2018.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, Jean-François
Labbé, de la susdite municipalité,**

Avis public est donné de ce qui suit:

Que le conseil municipal de Sainte-Pétronille, à une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, a donné un avis de motion et déposé le projet de règlement # 412 « Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Pétronille ».

Que ce règlement prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Sainte-Pétronille qui aura comme objectifs:

- D'énoncer les principales valeurs de la

municipalité en matière d'éthique.

- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;
- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Que ce règlement prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Sainte-Pétronille qui établira les valeurs suivantes:

- L'intégrité des membres du conseil municipal ;
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal ;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- Le respect envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux et les citoyens de la municipalité ;
- La loyauté envers la municipalité ;
- La recherche de l'équité.

Que conformément à la Loi, ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 3 avril 2018 à 20 h à la Mairie de Sainte-Pétronille située au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

Que le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 3, chemin de l'église, Sainte-Pétronille aux heures régulières de bureau.

Donnée à Sainte-Pétronille ce 22^e jour de mars 2018.

Jean-François Labbé
Directeur général / secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par M. Pierre D'Amours, (lots 44-13, 44-14, 46-1-27, 46-1-28, 46-1-29), Sainte-Pétronille. Ces lot sont situés dans la zone R-13.

Cette demande a pour but d'ajouter un corps secondaire d'un étage et demi. Selon l'article 119 B du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, une hauteur maximale d'un étage et demie est prescrite pour le corps principal tandis que pour le corps secondaire, la hauteur maximale est d'un étage.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 3 avril 2018, à 20 heures à la Mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 7^e jour de mars deux mille dix-huit.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par Mme Lise Tremblay, (lot 19-42 -1), Sainte-Pétronille. Ce lot est situé dans la zone R-2 S-2.

Cette demande a pour but d'implanter un bâtiment secondaire (garage) dans la marge de recul avant. Selon l'article 78.B du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, un bâtiment secondaire ne peut être qu'implanté que derrière un bâtiment principal.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 3 avril 2018, à 20 heures à la Mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 7^e jour de mars deux mille dix-huit.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

CHIENS

Nous tenons à vous rappeler que vos chiens doivent se trouver à l'intérieur de votre terrain ou être tenus en laisse à l'extérieur de celui-ci.

De plus, nous vous demandons de ramasser les besoins de votre chien, notamment aux abords des casiers postaux. Votre collaboration est importante car certains endroits de la municipalité, comme les abords de la rue de l'Église, sont particulièrement touchés par cette problématique

L'île en Blues

L'île d'Orléans vibrera au son du rock, le 22 juin 2018, avec le légendaire rockeur québécois Michel Pagliaro. La légende de la musique rock au Québec présente un spectacle qui retrace les grands succès de sa carrière. Accompagné de ses musiciens, revivez cinq décennies de succès musicaux.

La formation rock de Québec, Âmes N'Présages, assurera la première partie. Ils offrent un spectacle énergique avec animation, un répertoire diversifié qui incite à danser et un jeu musical contrastant donnant libre cours à l'improvisation. Leurs voix et leurs instruments forment un son puissant qui leur est propre, laissant leur signature sur chaque titre qu'ils interprètent.

Les billets sont en vente dès maintenant

Coût : 35 \$ taxes incluses

Points de vente pour la côte de beaupré
- Motel Et Condo Chez Charley 418-827-5837

UNE SOIRÉE À NE PAS MANQUER

Information : haudet@outlook.com ou (418) 932-9185 OU 418-828-1177



Nouvelles heures d'ouverture

À compter du 19 février 2018, les heures d'ouverture seront les suivantes:

Mardi, Mercredi, Jeudi:

8 h 30 à 12 h 00

13 h 00 à 16 h 30

Notez toutefois, que je m'empresserai de répondre aux urgences que vous pourrez me faire parvenir par courriel ou en laissant un message vocal.

Nettoyage des terrains

Pour le printemps prochain, il est demandé aux citoyens de **ne pas placer le contenu de leur nettoyage de terrain (tas de sable ou autres) en bordure des rues municipales ou du chemin Royal.** Il est de la responsabilité de chacun de disposer du contenu de leur ménage printanier.

Pour publier un article

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **6 avril 2018**



Nouvelles de la bibliothèque La Ressource de Sainte-Pétronille

Nouveautés et suggestions de lecture du mois de mars

- Michel Tremblay, *Le peintre d'aquarelles*. Récit de la vie de Marcel, un des personnages des Chroniques du Plateau-Mont-Royal.
- Alice Zenitel, *L'art de perdre*. Prix Goncourt des lycéens. 2017. Fresque romanesque du destin d'une famille dont les générations successives ont vécu entre la France et l'Algérie.
- Frédéric Lenoir, *Le miracle Spinoza*. « Une philosophie pour éclairer notre vie. Une lecture qui donne une force et une énergie incroyable »
- Eric Vuillard, *L'ordre du jour*. Prix Goncourt 2017.
- Heather O'Neill. *Hôtel Lonely Hearts*. Deux enfants abandonnés dans un orphelinat de Montréal font des spectacles pour de riches Montréalais.
- Suzanne Myre, *L'allumeuse*. Douze histoires se déroulant dans Montréal-Nord. L'auteure a gagné plusieurs prix littéraires.
- Delphine de Vigan. *Les loyautés*. Les livres de cette écrivaine sont traduits dans le monde entier.
- Yves Gingras, *Frère Marie-Victorin. Lettres biologiques. Recherches sur la sexualité humaine*. Après avoir visionné l'émission 'Enquête', voici l'accès à la correspondance.
- Madame Labriski. *Ces galettes dont tout le monde parle*. Recettes santé pour de succulentes gâteries.
- Jean-Pierre Charland, *Eva Braun* (tomes 1 et 2)

Fermeture à Pâques

Veillez noter que la Bibliothèque sera fermée le dimanche 1^{er} avril, jour de Pâques.

Tirage pour saluer le printemps

Pour souligner l'arrivée des beaux jours à

l'Île d'Orléans, la Bibliothèque offrira un cadeau printanier tiré parmi tous les abonnés actifs de la bibliothèque. Pour les adultes, il y aura un coupon-cadeau de 40 \$ et, pour les enfants, une surprise de la Chocolaterie de Sainte-Pétronille. Le tirage se fera en avril.

Rotation du printemps.

C'est le 26 mars que nous procéderons à la prochaine rotation des collections. Nous recevons des centaines de nouveaux livres qui vont renouveler les collections de romans de bandes dessinées et de documentaires. C'est une invitation à bouquiner dans les rayons et à s'offrir de belles découvertes littéraires.

Parmi les nouveaux arrivages, nous offrirons deux séries spéciales. Une première regroupe des ouvrages sous le thème de l'éveil des jeunes à la lecture; la seconde porte sur les dix livres les plus lus au monde. Ces deux séries de livres seront bien identifiées pour vous permettre d'y satisfaire votre curiosité.

Merci(s)

Ce mois-ci, la Bibliothèque La Ressource souhaite adresser plusieurs mercis. D'abord, merci à mesdames Johanne Mongeau et Marie-Chantale Beaulieu et à monsieur Dany Laflamme pour les livres donnés pour nos collections.

Grand merci à Lucie Lemieux, du groupe des bénévoles de la bibliothèque, qui nous quitte à regret pour des raisons familiales.

Merci également à Camille Cimbalnik, qui a travaillé à titre d'étudiante bénévole et a rendu d'appréciables services pour la mise à jour des collections.

Les services aux abonnés : la généalogie.

Au cours des prochains mois, nous vous présenterons divers services offerts par la Bibliothèque et qui sont souvent méconnus par les abonnés. Ce mois-ci : la généalogie.

Votre abonnement vous donne accès en ligne à des milliers de références, à des outils de recherche généalogique, à des bases de données et à des répertoires de baptêmes, de mariages et de sépultures.

Si vous ne les avez pas déjà, adressez-vous au comptoir pour obtenir votre numéro d'utilisateur et votre mot de passe. Rejoignez le site du Réseau Biblio en ligne

et cliquez sur l'onglet « Livres et ressources numériques », puis sur « Généalogie Québec ».

Inscrivez vos éléments d'identification (numéro d'utilisateur et mot de passe) et vous aurez accès à la page d'accueil. Si vous commencez votre généalogie, cliquez sur l'onglet « À propos », on vous présentera toutes les ressources accessibles. Vous disposez également d'une option de «contact» pour poser vos questions. Toute l'histoire de vos ancêtres s'ouvrira à vous.

On vous rappelle que la bibliothèque vous offre également une gamme d'activités telles que des expositions diverses, une heure du conte pour les plus jeunes, des conférences et le laissez-passer *Muséo*, lequel vous donnent accès gratuitement à une dizaine de musées de la région.

Katerine Tremblay, Lise Paquet et Gilles Gallichan pour l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque La Ressource



JOYEUSE PÂQUES